



**PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
Direction de l'interministerialité
et du développement durable**

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

COMMUNE DE MONTREVAULT-SUR-ÈVRE

AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE

en application des articles R.122.6 et suivants du code de l'environnement

La demande présentée par M. Eric PLARD, exploitant agricole à "Belleville" – Saint Pierre Montlimart - 49110 MONTREVAULT-SUR-ÈVRE, en vue de régulariser son élevage avicole, situé au lieu-dit "Le Pavillon" sur la même commune, qui comptera 120 000 emplacements, a fait l'objet d'une demande d'avis auprès de l'autorité environnementale, qui dispose d'un délai de deux mois pour émettre son avis.

Le dossier, reçu le 15 janvier 2021 par l'autorité environnementale, n'a donné lieu à aucune observation dans le délai de deux mois précité.

Cette absence d'observation ne préjuge en rien de la décision préfectorale qui n'interviendra qu'au terme de l'instruction, après recueil et analyse de l'ensemble des avis prévus par les textes.

Cette information est rendue publique par voie électronique conformément à l'article R.122.13 du code de l'environnement.

Une enquête publique se déroulera à la mairie de MONTREVAULT-SUR-ÈVRE du mercredi 30 juin au vendredi 30 juillet 2021 inclus.

Angers, le 25 mai 2021

Pour le préfet et par délégation,
Le chef de bureau


Valérie GRENON